



**À l'attention des parents et du personnel de l'établissement scolaire**

La Sûreté du Québec tient à vous mettre en garde contre un stratagème de sextorsion qui vise principalement les garçons âgés de 12 à 17 ans sur les réseaux sociaux.

**Qu'est-ce que la sextorsion?**

Il s'agit d'un acte de cybercriminalité qui consiste à menacer de diffuser des photos et/ou vidéos intimes d'une victime, si elle n'obtempère pas aux menaces du suspect de lui envoyer de l'argent ou d'autres faveurs sexuelles.

**Comment le suspect procède-t-il ?**

- Se crée une fausse identité de jeune femme sur les médias sociaux (principalement « *Instagram* »);
- Aborde la victime sur les réseaux sociaux à toute heure;
- Convainc la victime de poursuivre la conversation sur les applications Hangouts ou Snapchat;
- Propose à la victime de faire de la « sexcam » et lui envoie des photos ou vidéos à connotations sexuelles de jeune femme (ex. : impliquant de jeunes femmes seules);
- Demande ensuite à la victime de se dénuder ou de poser un geste à caractère sexuel en se prenant en photo ou en se filmant;
- Menace la victime de diffuser ces images ou vidéos à connotations sexuelles aux amis et aux membres de la famille de la victime afin d'obtenir de l'argent ou des cartes-cadeaux;
- Envoie parfois les images ou vidéos enregistrées aux amis et aux membres de la famille de la victime si celle-ci n'obtempère pas aux menaces du suspect.

**Comment prévenir la sextorsion?**

- Réglez les paramètres de confidentialité de vos profils sur les médias sociaux afin qu'ils soient privés et que vos amis et membres de votre famille soient également non visibles;
- N'acceptez pas de demande d'amitié de personnes inconnues, l'identité de la personne n'est pas nécessairement celle dévoilée sur les médias sociaux;
- Ne donnez jamais d'informations personnelles (ex. : nom, adresse, numéro de téléphone);
- N'envoyez jamais d'images nues ou ne faites jamais d'actes sexuels devant une caméra; Vous n'aurez plus aucun contrôle sur le cheminement de l'image envoyée.

**Que doit faire un jeune s'il est victime de sextorsion?**

- Cessez toute communication avec le suspect, mais conservez les conversations, les photos ou vidéos envoyées;
- Ne cédez jamais aux menaces, n'envoyez jamais d'argent ou de cartes-cadeaux;
- Signalez aux médias sociaux concernés les images ou les vidéos à connotations sexuelles publiées de vous-mêmes afin que ces photos ou vidéos soient retirées rapidement;
- Demandez de l'aide à un parent ou à une personne de confiance;
- Faites une plainte au service de police local;
- Référez-vous, au besoin, aux ressources suivantes : [Aidez-moi svp](#), [Jeunesse, J'écoute](#) et [Tel-Jeunes](#).

**POUR OBTENIR DE L'AIDE OU SIGNALER UN ÉVÉNEMENT**

- Communiquer avec la Sûreté du Québec en composant le 911 ou avec votre service de police local (Municipalités non desservies par le 911: composer le 310-4141 ou \*4141 (cellulaire))